N° 6721/2020-145

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Dispositif d'aide d'immobilier d'entreprises Demande de financement de la SCI MADI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 10 septembre 2020

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 24

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation :
3 septembre 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance :
24 septembre 2020

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret :
Non

Publié le .....15. SEP. 2020
Le Président,

Communauté de Communes Place Charles de Gaulle 48002 MENDE Cedex Cœur de Lozère

L'an deux mille vingt, le dix du mois de septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à la Salle de la Biogue à Badaroux, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Etaient représentées : MMES Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, (Laurent SUAU), Françoise AMARGER-BRAJON (Elizabeth MINET-TRENEULE), Aurélie MAILLOLS (Patricia ROUSSON), Conseillers Communautaires.

Etait absent : M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président expose :

Par délibérations successives des 13 juillet 2018 et 19 décembre 2019, notre assemblée a approuvé le principe de délégation au conseil départemental de la Lozère la compétence d'octroi d'aide à l'immobilier d'entreprises pour les maîtrises d'ouvrage privées ou publics.
Dans ce mode opératoire mis en place avec le Conseil Départemental, il est convenu que l'instance départementale sollicite préalablement à sa décision d'octroi l'avis de notre assemblée, avis qui prend la forme d'une délibération.

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200910-6721-2020-145-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020

Par délibération n° 6355/2019-195 en date du 19 décembre 2019, dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique publique, notre assemblée a validé le principe de cofinancer différents projets d'immobilier d'entreprises sous réserve de l'instruction des dossiers et l'avis favorable de la Région.

Ces dossiers sont :

	Montant du projet	Aide potentielle maximale de la communauté de communes	Aide potentielle maximale du Département
Communauté de Communes Cœur de Lozère Conseil communautaire du 19 décembre			
SCI MADI (IBS/Log info)	851 200,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Environnement Massif-Central	1 493 315,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
SAS LAUZE Boissons	718 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
SCI Immobilière Sévigné	1 278 850,00 €	25 600,00 €	25 600,00 €

Il est présenté ce jour le projet déposé par la SCI MADI, projet portant sur la construction d'un bâtiment sur 2 niveaux pour une surface totale de 531 m², ayant vocation à accueillir la SAS IBS et la SAS LOG INFO.
Ce projet va permettre à l'entreprise de disposer de locaux professionnels adéquat, fonctionnel ; d'accroître la visibilité et la complémentarité des 2 structures.
Le projet en termes d'emploi est le suivant :
- Création d'un emploi CDI sur le SAS LOG INFO,
- Création de 2 emplois en CDI sur la SAS IBS,

Le coût total du projet s'élève à 854 372.10 € HT de dépenses.
Le plan de financement est le suivant :

Subvention Région :	120 000 €
Subvention Département :	15 000 €
Subvention CC Cœur de Lozère :	15 000 €

Au vue du projet présenté, il est proposé :
- d'**EMETTRE** un avis favorable sur la demande d'aide telle que proposée par le Conseil Départemental,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces inhérentes à la mise en œuvre de cette décision,
- de **PROCEDER** à la réservation des crédits budgétaires sur l'exercice budgétaire 2020,

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200910-6721-2020-145-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

11/09/2020

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200910-6721-2020-145-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020